

Dossier Médical Partagé



Déploiement du DMP en Etablissements de Santé

Etablissements du MEDIPOLE
le 27 février 2018

Le DMP depuis sa reprise par la CNAM

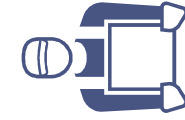
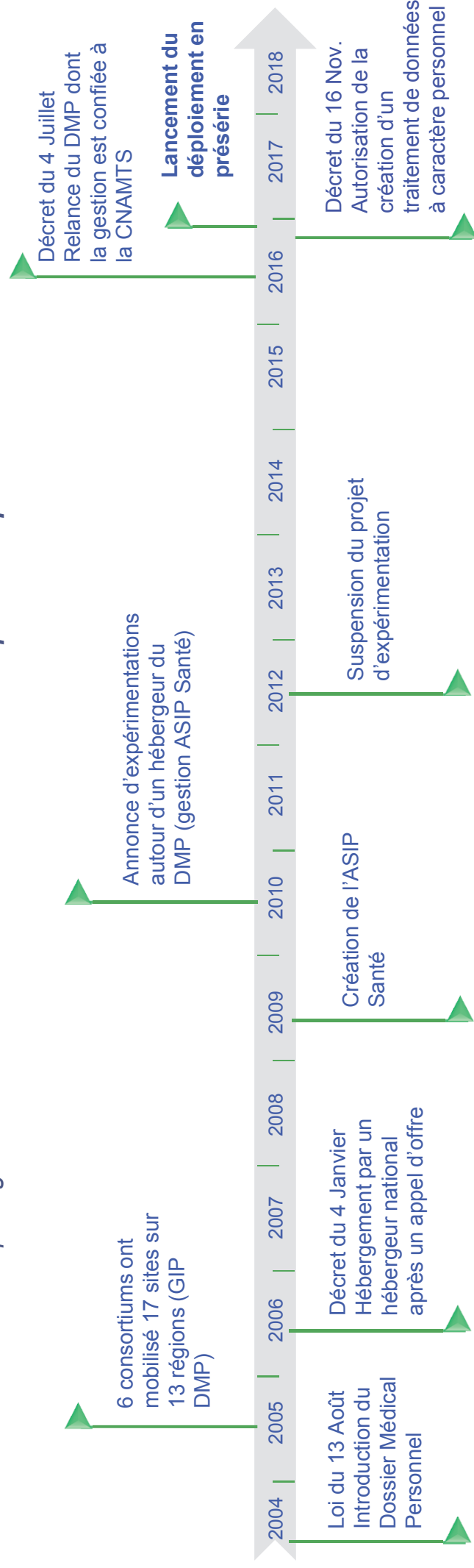
De personnel, le DMP devient partagé



Un projet qui a plus de 10 ans, et relancé en 2016

Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : relance du DMP

« Afin de favoriser la prévention, la coordination, la qualité et la continuité des soins, les bénéficiaires de l'assurance maladie peuvent disposer, dans les conditions et sous les garanties prévues aux articles L. 1110-4 (droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant) et L. 1110-4-1 (recueil de son consentement exprès) et dans le respect du secret médical, d'un dossier médical partagé. Le dossier médical partagé est créé sous réserve du consentement exprès de la personne. »



Une mise en œuvre du DMP dorénavant confiée à la CNAMTS (précédemment tenue par l'ASIP Santé)

« La Caisse nationale de l'assurance maladie assure la mise en œuvre du dossier médical partagé dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. »

Le DMP depuis sa reprise par la CNAM

Les évolutions structurantes du DMP



La reprise du DMP par la CNAM a amené plusieurs évolutions majeures, notamment en termes de fonctionnalités et de données disponibles

1

Création du DMP par les accueils des CPAM

- La création du DMP en accueil des CPAM est élargie à l'ensemble des ouvriers-droit du RG et des RMP (T2/2018)

3

Alimentation en données de remboursement

- Tout bénéficiaire du régime général voit son DMP automatiquement alimenté avec 12 mois de données de remboursement.
- A fin 2017, l'alimentation en données de remboursement se fera à partir du SNIIRAM et sera étendue à 24 mois.

2

Création du DMP par le bénéficiaire

- Tout bénéficiaire du régime général, peut créer son DMP, par lui-même, sur le site mon-dmp.fr. (T2/2018)

4

Simplification de l'utilisation du DMP pour les PS et les établissements

- Intégration du DMP aux logiciels des professionnels de santé DMP-compatibles.
- Alimentation du DMP en données de santé facilitée dans les établissements de santé.

5

Mise à disposition d'une application mobile

- Tout détenteur d'un DMP peut télécharger cette application sur son smartphone pour consulter ou gérer son DMP.

6

Consultation du DMP sans carte CPS en établissement de santé

- Expérimentations de la consultation du DMP sans carte CPS en structures de soins

7

ROSP - forfait structure : PS libéraux

- Indicateur: disposer d'un logiciel métier interopérable avec le SI-DMP...même si les règles ont été assouplies pour valider les accès en mode Web PS.

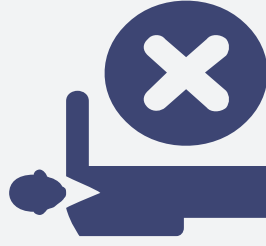
Le DMP depuis sa reprise par la CNAM

Des garde-fous pour assurer le bon niveau de sécurité au patient



La reprise du DMP par l'Assurance Maladie a également amené à définir certaines limites en termes **d'usage, d'organisation et de règles de gestion** afin de garantir une **sécurité sans faille** du patient et de l'ensemble des acteurs de soin

Pistes écartées des évolutions du DMP



- L'accès aux données personnelles par les caisses, et notamment par les médecins conseils
- Le conditionnement de remboursements à l'existence du DMP
- L'hébergement des données de santé par la CNAM : les données sont hébergées par des structures certifiées « Hébergeur de données de santé »

-

Il n'est pas exhaustif et ne se substitue pas au dossier professionnel

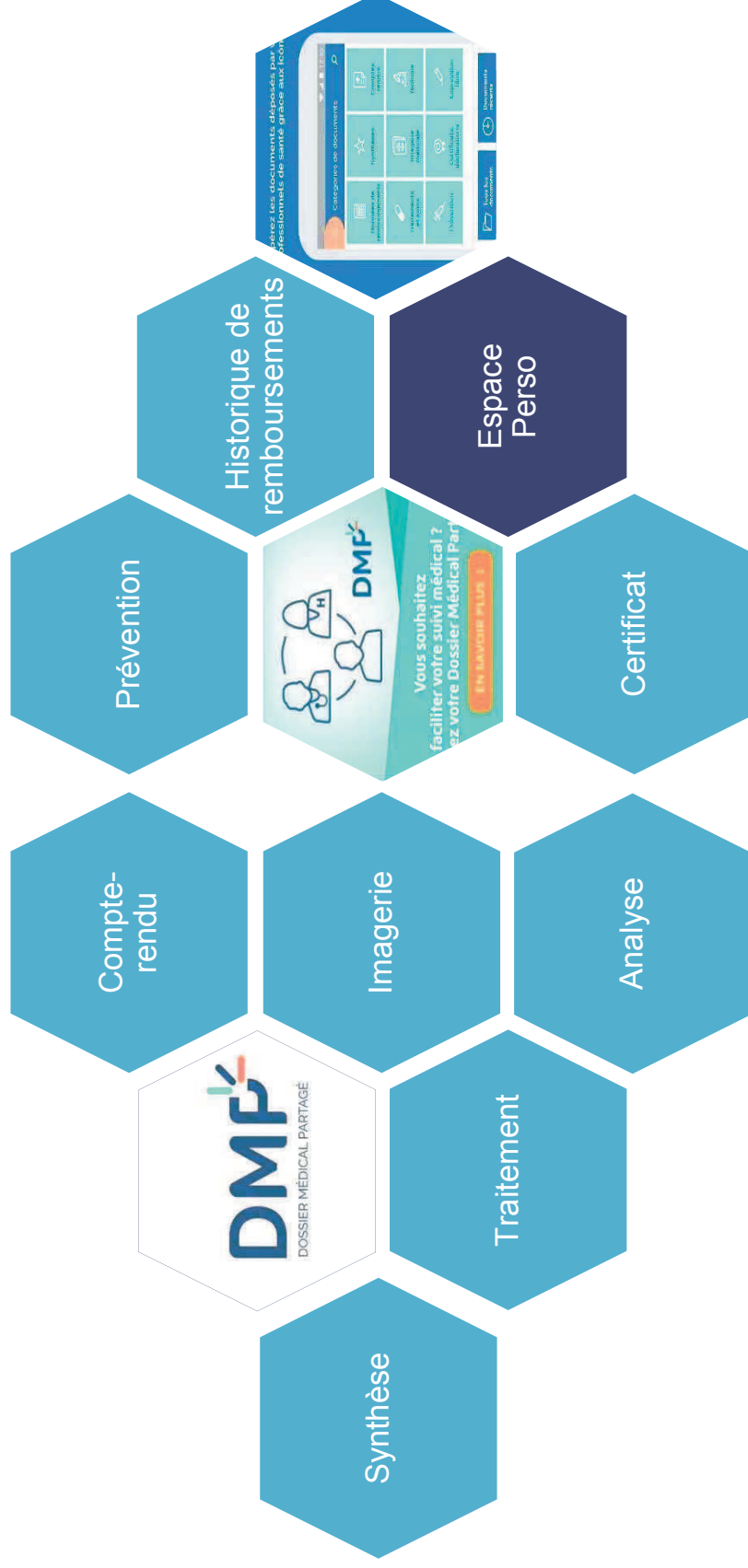


Le DMP, comment le définir ?

Le carnet de santé informatisé du patient (2/2)



Le DMP, un carnet organisé en 9 espaces :



Le DMP, comment le définir ?

Les documents disponibles dans le DMP

- Des documents prioritaires ont été définis par la CNAM. Ils sont validés par la CME pour les établissements de santé
- Les documents attendus prioritairement sont les suivants :



Professionnels de santé	Type(s) de document attendu(s) en priorité
Médecin traitant	Volet de Synthèse Médicale (VSM)
Spécialiste	Compte rendu de consultation
Spécialiste (Cancérologie)	Dossier Communicant de cancérologie (DCC)
Biologiste	Compte-Rendu d'examen
Radiologue	Compte-Rendu d'imagerie médicale
Kinésithérapeute	Bilan d'examen
Infirmier	Dossier de Soins infirmiers



Structures de soins	Type(s) de document attendu(s) en priorité
Etablissement de santé	CR d'Hospitalisation (ou lettres de sorties), CRO CRA et CR de résultats de biologie, CR de Consultation: au fil de l'eau et avec l'historique de ces documents pour le patient dans l'établissement
EHPAD	Dossier de Liaison d'Urgence (DLU)

Le DMP, comment le définir ?

Une facilité d'accès qui bénéficie à l'ensemble des acteurs

Il est accessible, en un clic, partout et pour tous...

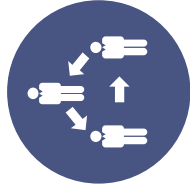
	au patient via le site www.dmp.gouv.fr et avec son application mobile		à l'ensemble des professionnels de santé (notion d'équipe de soins), en ville et à l'hôpital
	en tout point du territoire		en situation d'urgence
	Le DMP est intégré aux Logiciels des Professionnels de Santé (LPS), ce qui permet un accès du PS en quelques clics au DMP du patient. Un accès WebPS leur est également accessible si le PS ne dispose pas d'un LPS DMP-compatible		

... et s'adresse ainsi à tous les acteurs du parcours de soins

	Plus de 1 450 000 professionnels de santé		Plus de 3 000 établissements hospitaliers		Jusqu'à 66 millions de bénéficiaires
---	--	---	--	---	---

Le DMP, comment le définir ?

Une solution qui place le patient au cœur du dispositif de soin...

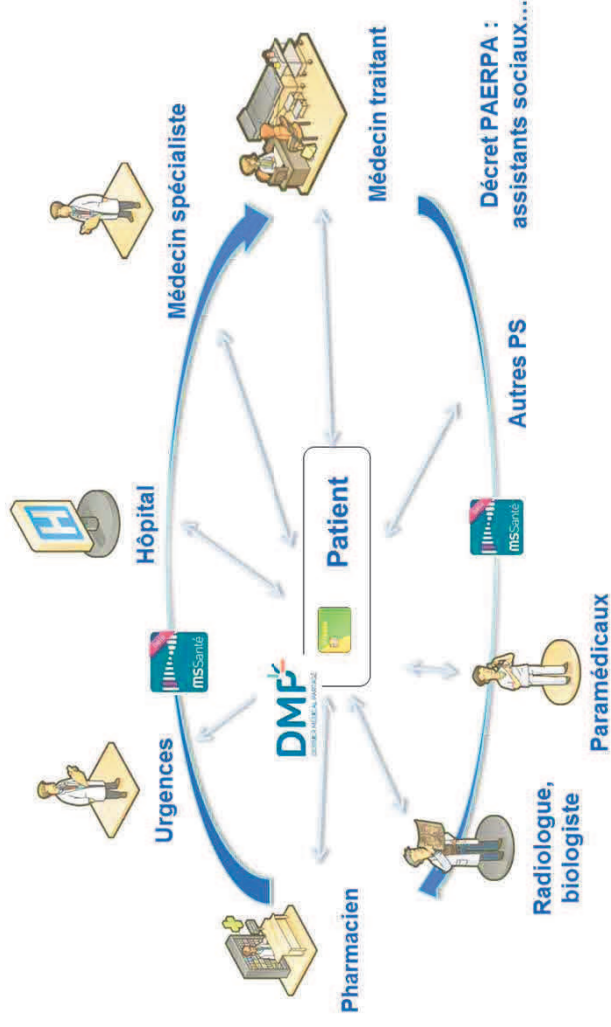


Grâce à ce système de centralisation des données de santé, le patient est placé au cœur du dispositif de soin.

Il permet une amélioration de sa prise en charge reposant sur 4 piliers

1 La prévention

2 La coordination des soins



3 La qualité des soins

4 La continuité des soins

Décret PAERPA :
assistants sociaux...

Le DMP, comment le définir ?

...en développant de nouveaux usages

Un usage qui s'appuie sur 2 piliers fondamentaux

1

Je sécurise le parcours de soins du patient

2

J'évite à mes confrères tout accident thérapeutique

- Un accès à des documents et informations permettant des usages clefs dans le parcours de soins



Une **pratique sécurisée**, grâce à la connaissance de l'ensemble des prescriptions et des actes dont a bénéficié le patient - le praticien peut alors plus facilement **prévenir les interactions** médicamenteuses



Un **gain de temps**, notamment lors de la **prise en charge d'un nouveau patient** ou pour le suivi de patients existants, en particulier si ces interventions **s'inscrivent dans la durée** ou **dans le** cadre d'un **parcours complexe** ou d'urgence



Une **optimisation du parcours de soin du patient** et une **limitation des coûts médicaux**, en limitant notamment la prescription d'actes déjà réalisés

Le DMP, comment le définir ?

Un dispositif de sécurité renforcé (1/2)



Un DMP construit pour respecter les exigences de la CNIL et de l'ASIP santé mais surtout pour garantir la confidentialité et la sécurité des données



La CNIL et la PGSSI-S déterminent, garantissent ou valident le respect des dispositifs de sécurité afin d'assurer **la protection et la confidentialité des données de santé** du patient

HDS

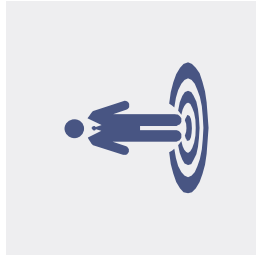
Le **DMP** est un **véritable coffre-fort** : les données sont hébergées par un prestataire agréé **Hébergeur de Données de Santé (HDS)** conformément au décret du 4 janvier 2006 et au rapport HDS émis par l'ASIP Santé

Le DMP, comment le définir ?

Un dispositif de sécurité renforcé (2/2)

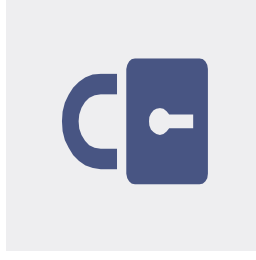


Un patient qui garde la maîtrise et le contrôle de son DMP



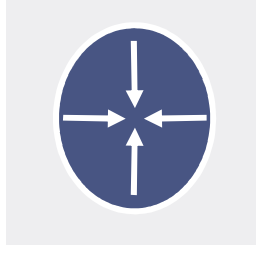
Accord explicite du patient

- La création du DMP et sa consultation par un professionnel de santé requièrent l'accord explicite du patient
- Seule une situation d'urgence justifie l'accès par un professionnel de santé au DMP sans accord préalable : il s'agit du mode « **bris de glace** ». Dans ce cas le patient est notifié



Un contrôle renforcé de l'accès au DMP par les PS à travers une authentification forte

- Les PS accèdent au DMP d'un patient grâce à leur carte CPS et leurs droits sont définis par une matrice d'habilitations
- Les accès des PS sont tracés et accessibles au patient ainsi qu'à son médecin traitants



Un système de notifications

- Un système de notifications permet d'avertir le patient à la création, en cas de 1ère consultation de son DMP par un PS, d'accès au DMP en mode « bris de glace » ...

1

Les établissements et les autres acteurs de soins

- Les établissements de santé et notamment les chefs de file de GHT
- Les EHPAD
- Leurs médecins et professionnels de santé, relais de création, d'alimentation et de consultation
- Les professionnels de santé libéraux , en particulier les pharmaciens premiers mobilisés sur la création du DMP

2

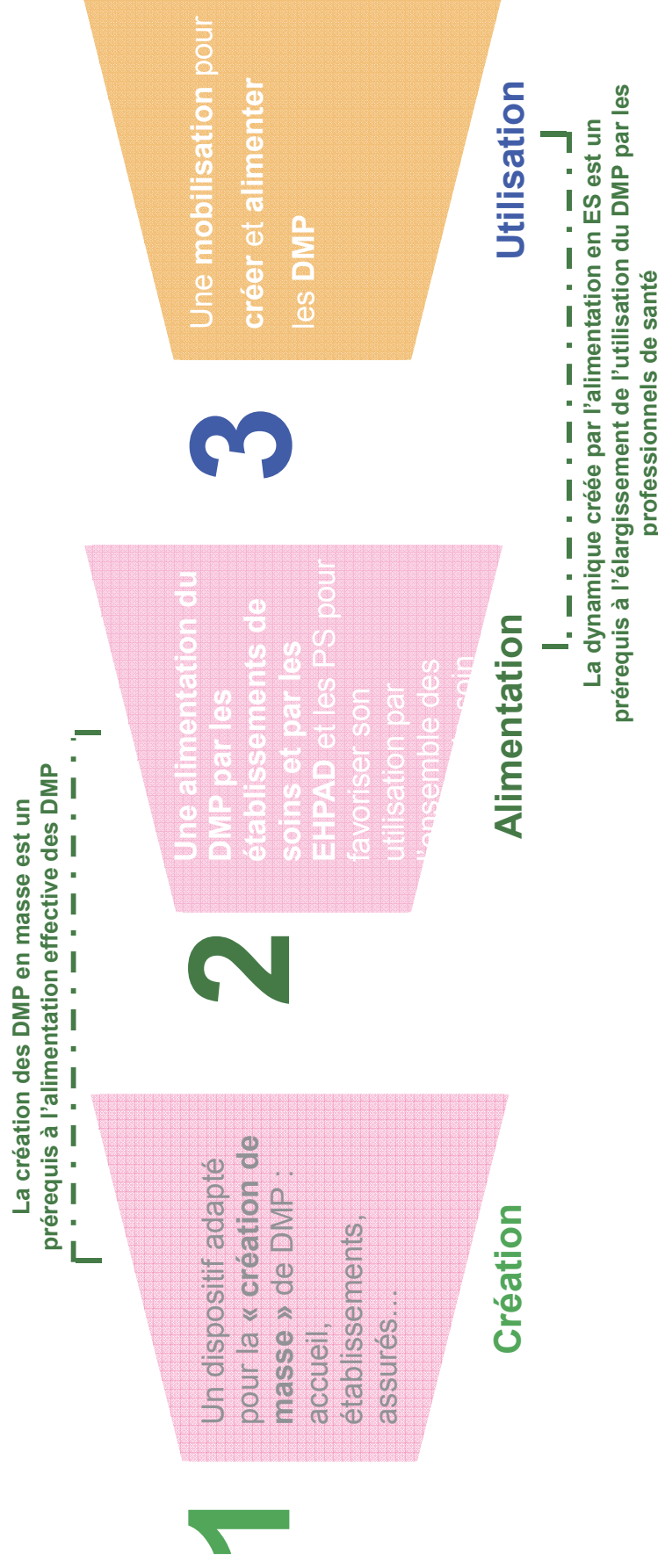
Les accueils à compter d'avril 2018

- Les assurés au Régime Général et RMP, ayants droit inclus, ouvrent leur DMP en accueil de leur CPAM
- Les assurés des autres régimes pourront également ouvrir leur DMP dans les Accueils de leurs organismes

3

Les assurés (sur le site mon-dmp.fr)

- Les assurés au Régime Général pourront ouvrir leur DMP par eux-mêmes au T2 2018
- Les assurés aux RMP pourront ouvrir leur DMP eux-mêmes à partir de T3/T4 2018
- Les ayants droit pourront ouvrir leur DMP eux-mêmes en 2019



Le DMP concrètement



Le Dossier Médical Partagé
Un meilleur suivi pour une meilleure santé

[Je découvre le DMP](#) [Je crée mon DMP ^{\(1\)}](#) [J'accède à mon DMP >>](#)

GRATUIT. SÉCURISÉ ET POUR TOUS

Le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos données de santé en ligne.

[tps://www.mon-dmp.fr/fr/deconnecter](https://www.mon-dmp.fr/fr/deconnecter)



Récapitulatif

DMP[®] LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

Gestion des autorisations | Paramétrages | Suivi de mes demandes | Téléchargement du DMP

Récapitulatif > Gestion du DMP > Gestion des autorisations > Accès autorisés

Tous les documents (1)

Liste des documents

Parcours de soins

Accès rapide

Aucun document de synthèse

Ajouter un document

Afficher tout

Dernier document ajouté

N Données de remboursement - Données de remboursement ajouté le 18/05/2017 par Assurance Maladie

Dernier accès à mon DMP le 12/04/2017 à 13:30:43

► [Mes Coordonnées](#)
► [Personne\(s\) à prévenir en cas d'urgence](#)

Je n'ai pas signalé être informé(e) de la loi sur le don d'organes.
► [Modifier](#)

★ [Mes sélections](#)

Aucun document sélectionné

Derniers accès

Par un professionnel de santé

TAILLANDIER CATHIE
Médecin - Spécialiste en Médecine Générale (SM)

16/05/2017 09:28:52

En urgence

Aucun accès

Afficher tout

Données de remboursement

Filtrer la liste des documents

Par auteur

tous

>

Par profession / spécialité

tous

>

Entre le

et le

Rechercher

Afficher tout

Affichage des documents

Liste

Miniatures

Documents courants (1)

Documents archivés

▲ Synthèses

▲ Traitements et soins

▲ Comptes-rendus

▲ Imagerie médicale

▲ Biologie

▲ Prévention

Certificats, déclarations

Données de remboursement (1)

Documents dont je suis l'auteur

Ajouter un document

Ajouter à mes sélections

Archiver

Documents (1/1)

N	Type	Titre	Début de l'acte	Auteur	Profession / Spécialité
☐	N	Données de remboursement	Données de remboursement	18/05/2017	Dispositif médical
☐ Tout sélectionner					

Ajouter à mes sélections

Archiver

▲ Haut de page

DMF
DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Données de remboursement

Pharmacie / fournitures

Date de délivrance	Libellé du médicament ou de la fourniture	Liste des composants actifs du médicament (DCI)	Quantité délivrée
17/08/15	TRANXENE 10MG GELULE 30	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE	1
17/08/15	BETADINE DERMIQUE 10% SOL FP 125ML	POVIDONE IODEE	1
17/08/15	ASPEGIC 1G AD POR ORALE SACHET	ACETYL SALICYLATE D'LLYSINE	1
17/08/15	NORMACOL LAVEMENT AD SOL RECTALE	PHOSPHATE MONOSODIQUE DIHYDRATE PHOSPHATE DISODIQUE ANHYDRE	1
H 05/07/15	TRANXENE 10MG GELULE 30	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE	1
H 05/07/15	BETADINE DERMIQUE 10% SOL FP 125ML	POVIDONE IODEE	1
17/05/15	DOLIPRANE 1 G CPR EFF 8	PARACETAMOL	6
17/05/15	AUTOCONTROLE DU SUCRE DANS LE SANG 100 BANDELETTES, CAPTEURS OU ELECTRODES		1

Soins médicaux et dentaires

Date d'exécution de l'acte	Acte	Coefficient de l'acte	Libellé de l'acte	Spécialité
08/09/15	C	1	CONSULTATION	MEDECINE GENERALE
05/08/15	CS	1	CONSULTATION SPE	PNEUMOLOGIE
H 05/07/15	BFGA004	1	ext. extracaps. cristallin phacoémuls. + implant ds chambre post.oeil	OPHTALMOLOGIE
05/06/15	AMI	1.5	SOINS INFIRMIERS	INFIRMIER

Radiologie

Date de l'acte	Acte	Coefficient de l'acte	Libellé de l'acte
H 05/07/15	BFQM001	1	biométrie oculaire échot+paramètres pr puissance implant
30/06/15	NFGK004	1	Rx genou selon incidences

Hospitalisation

Date d'admission	Durée du séjour	Nature du séjour
05/07/2015	1 jour	Autres interventions sur les tissus mous, en ambulatoire
21/03/2015	1 jour	Endoscope digestive diagnostique et anesthésie, en ambulatoire

Biologie

Date de l'acte	Code de l'acte (NABM)	Libellé de l'acte	Quantité
09/07/2015	0514	PHOSPHATASES ALCAINES (PH. ALC.) (SANG)	1
09/07/2015	0519	GAMMA GLUTAMYL TRANSFERASE (GAMMAT GT, GGT) (SANG)	1
09/07/2015	0521	LACTATE DESHYDROGENASE (LDH) (SANG)	1
09/07/2015	0522	TRANSAMINASES (TGO + TGP, ALAT + ASAT ...) (SANG)	1
09/07/2015	0524	LIPASE (SANG)	1
09/07/2015	0552	SANG GLUCOSE (GLYCEMIE)	1

Gestion des autorisations



RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

Gestion des autorisations

Paramétrages

Suivi de mes demandes

Téléchargement du DMP

[Récapitulatif](#) > [Gestion du DMP](#) > [Gestion des autorisations](#) > **Accès autorisés**

Accès autorisés

 **Accès autorisés**

 Accès bloqués

 Accès en urgence

Aucun résultat



Gestion des autorisations



RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

Gestion des autorisations

Paramétrages

Suivi de mes demandes

Téléchargement du DMP

[Récapitulatif](#) > [Gestion du DMP](#) > [Gestion des autorisations](#) > [Accès en urgence](#)

Accès en urgence

> Accès autorisés

> Accès bloqués

> **Accès en urgence**

Accès en urgence à votre DMP

Dans les situations d'urgence, autorisez-vous tout professionnel de santé à accéder à votre DMP ?

☒ Oui

☐ Non

Dans ces situations, autorisez-vous les professionnels de santé à accéder aux documents masqués ?

☒ Oui

☐ Non

Valider

Annuler

Historique des accès

RÉCAPITULATIF

DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

GESTION DU DMP

HISTORIQUE DES ACCÈS

Récapitulatif > Historique des accès

Historique des accès

Toutes les actions (79)

> Vos actions (38)

> Les actions des professionnels et établissements (41)

Télécharger

Imprimer

Seules les traces les plus récentes sont affichées dans cet écran. Vous pouvez obtenir l'ensemble des traces en utilisant la fonction de téléchargement disponible dans le menu « Gestion du DMP ».

Date	Auteur de l'action	Action réalisée	Contexte
22/05/2017 15:35:35	Jocelyne ROBIN VENANT (pa...)	a consulté : Volontés et droits du patient "Volontés et droits du patient"	Normal
22/05/2017 15:35:35	Jocelyne ROBIN VENANT (pa...)	a ouvert le DMP	Normal
22/05/2017 15:35:05	Jocelyne ROBIN VENANT (pa...)	accès refusé: Code d'accès à usage unique incorrect	Normal
22/05/2017 15:34:53	Jocelyne ROBIN VENANT (pa...)	accès refusé: Code d'accès à usage unique incorrect	Normal
22/05/2017 15:34:52	Jocelyne ROBIN VENANT (pa...)	a consulté : Volontés et droits du patient "Volontés et droits du patient"	Normal
16/05/2017 09:45:22	CATHIE TAILLANDIER (...)	a consulté : Volontés et droits du patient "Volontés et droits du patient"	Normal
16/05/2017 09:42:33	CATHIE TAILLANDIER (...)	a consulté : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
16/05/2017 09:34:33	CATHIE TAILLANDIER (...)	a consulté : Volontés et droits du patient "Volontés et droits du patient"	Normal
16/05/2017 09:34:02	CATHIE TAILLANDIER (...)	a consulté : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
16/05/2017 09:28:54	CATHIE TAILLANDIER (...)	a consulté : Volontés et droits du patient "Volontés et droits du patient"	Normal
16/05/2017 09:28:52	CATHIE TAILLANDIER (...)	a ouvert le DMP	Normal
16/05/2017 09:28:52	CATHIE TAILLANDIER (...)	s'est déclaré autorisé à accéder au DMP	Normal
10/05/2017 14:59:06	MARIE-FRANCOISE BON (...)	a consulté : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
10/05/2017 14:58:49	MARIE-FRANCOISE BON (...)	a consulté : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
10/05/2017 14:58:25	MARIE-FRANCOISE BON (...)	a consulté : Données de remboursement "Données de remboursement"	Normal
10/05/2017 14:58:12	MARIE-FRANCOISE BON (...)	a consulté une liste de documents	Normal

Application mobile patients

➔ Objectif : faciliter l'accès des patients à leurs données de santé en leur permettant de visualiser ces données à l'aide d'une application sécurisée

➔ Deux applications propriétaires sous Android et sous IOS

➔ Une appli pour qui ? :

Pour tous les détenteurs de DMP

➔ Accès ?

via le site ou le smartphone



Identification et authentification

1/ IDENTIFICATION ET AUTHENTIFICATION 2/ ENVOI DU CODE D'ACCÈS 3/ ACCÈS AU DMP

* Champs obligatoires

Saisissez votre identifiant de connexion indiqué sur le document remis lors de la création de votre compte d'accès au DMP

Identifiant de connexion ? 4 lettres, 4 chiffres

Entrez votre mot de passe

Mot de passe ?

* Identifiant perdu ou mot de passe oublié ?

Lors de votre 1ère connexion, vous saisissez le mot de passe initial figurant sur le document qui vous a été remis lors de la création de votre compte d'accès au DMP. Pour les connexions suivantes, vous saisissez le mot de passe que vous aurez choisi lors de votre première connexion.

Continuer

MISE À JOUR DE VOTRE NAVIGATEUR

Nous vous conseillons de mettre à jour votre navigateur.



POUR TOUTE QUESTION :
Formulaire de contact
0 810 331 133



▲ Haut de page



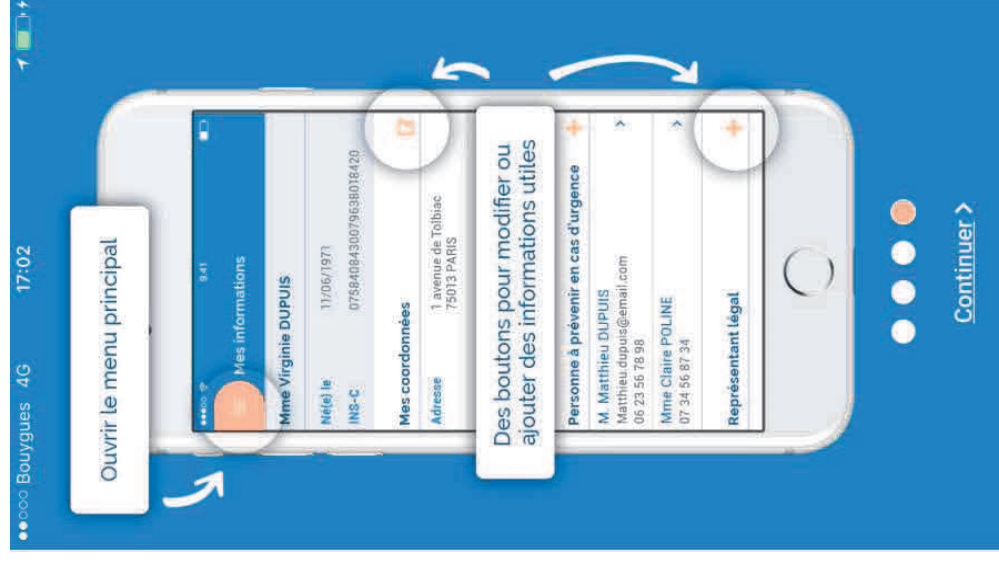
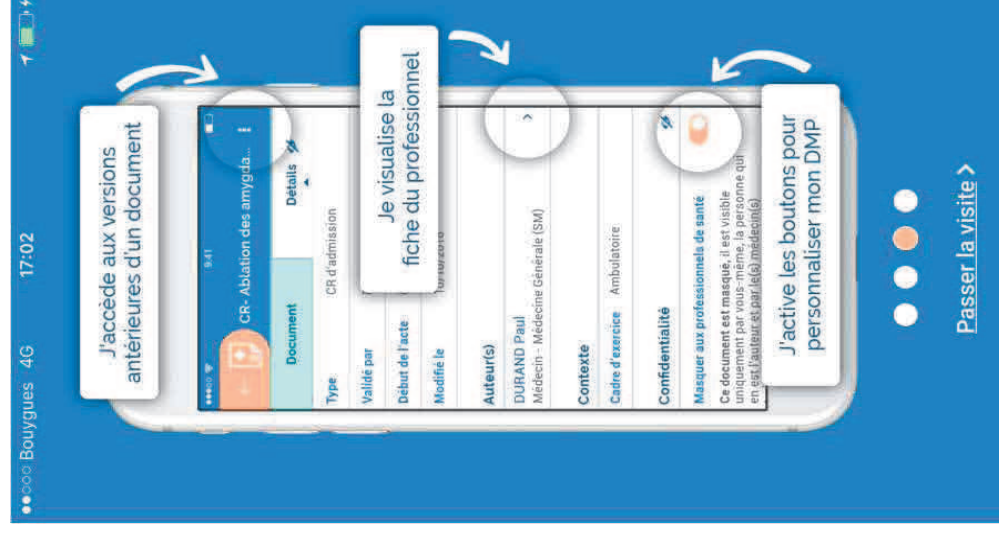
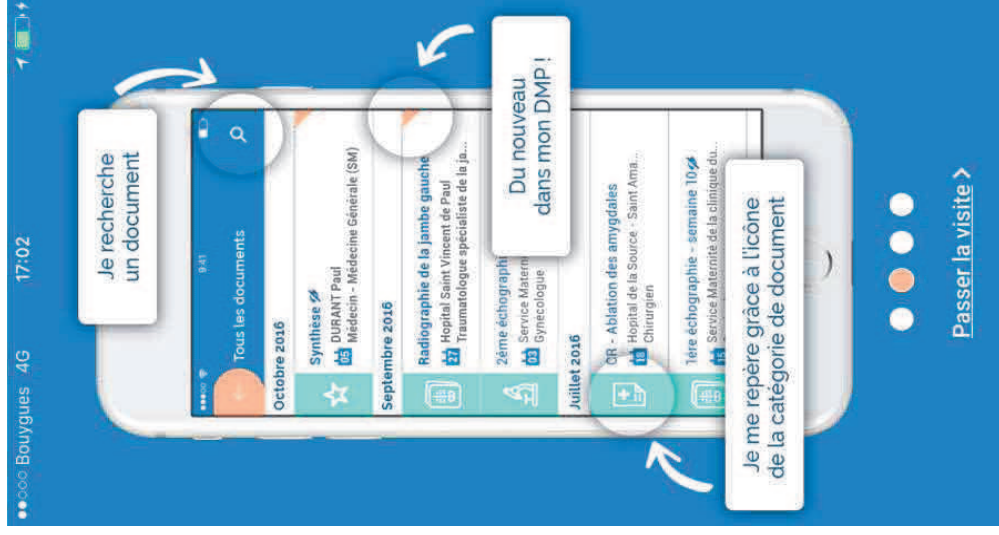
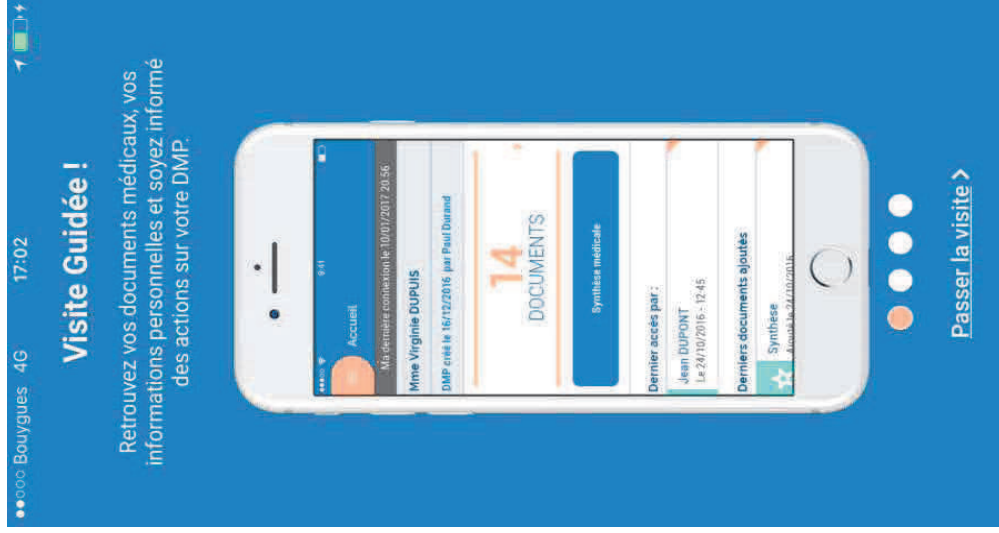
Brochure d'information | Conditions générales d'utilisation | Accessibilité

FAQ | Nous contacter | dmp.gouv.fr | Version 2.0.4 du DMP



Guide l'utilisateur : le Tutoriel

➔ A la 1^{ère} connexion du patient : la visite guidée est lancée.

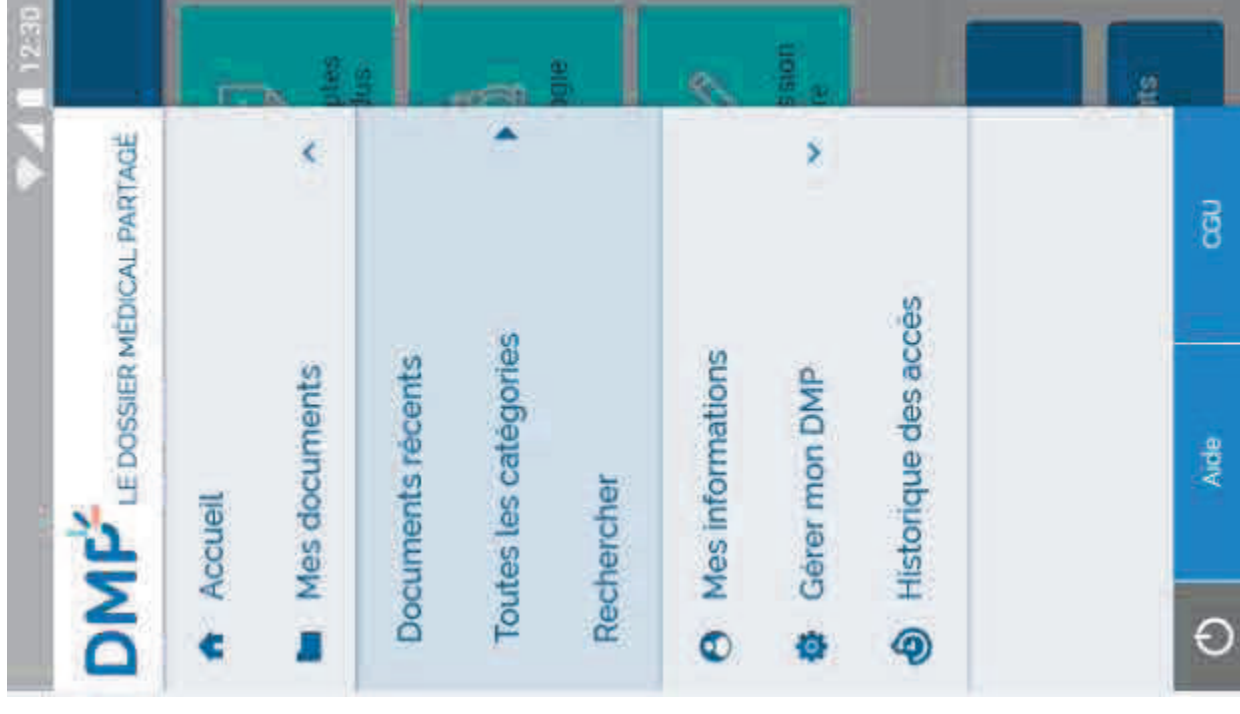


Menu de l'application : les principales fonctionnalités

→ Le menu est accessible via le bouton 

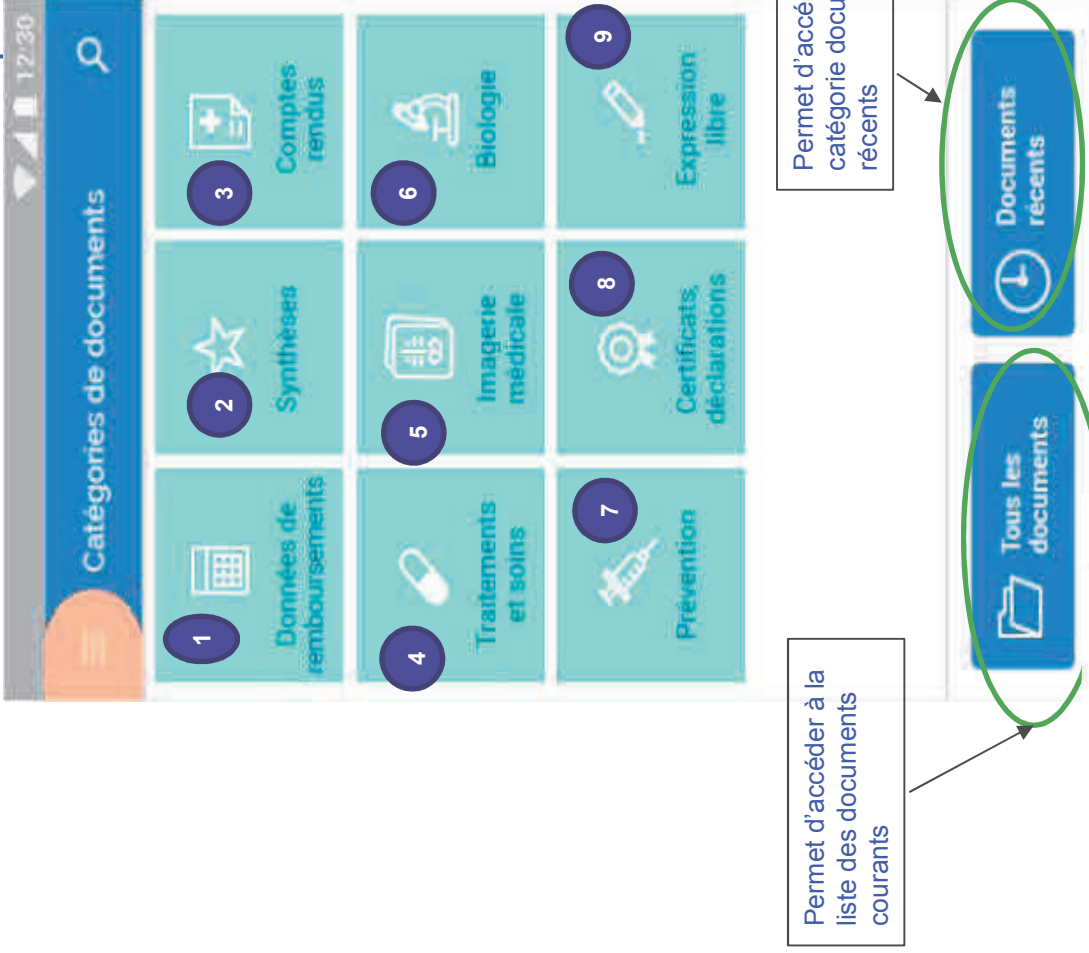
→ Il présente les rubriques suivantes :

- Accueil
- Mes documents (menu déroulant)
 - ✓ Documents récents : 5 derniers documents
 - ✓ Toutes les catégories : documents classés par catégorie
 - ✓ Rechercher dans les documents
- Mes informations
- Gérer mon DMP (Menu déroulant)
 - ✓ Gérer les autorisations : bloquer un PS, gérer les accès en urgence
 - ✓ Gérer mes alertes
 - ✓ Gérer ma connexion
- Historique des accès
- Barre d'état
 - ✓ se déconnecter
 - ✓ Consulter l'aide
 - ✓ Consulter les CGU



Le patient se repère par catégorie : présentation des pictogrammes

- ➔ Reprise des **catégories existantes** du web patient
- ➔ Le patient se repère grâce aux **pictogrammes** repris dans la liste de documents de la catégorie
- ➔ Le classement des documents est réalisé par les Auteurs qui alimentent les documents



- 1 Données de remboursement** : uniquement alimentées pour les patients des caisses de préséries
- 2 Synthèses** : Synthèses médicale et Synthèses épisodes de soins
- 3 Comptes rendus** : comptes rendus opératoires, Biologie, ...
- 4 Traitements et soins** : exemple Prescription des médicaments, séances de kiné...
- 5 Imagerie Médicale** : possibilité de consulter les clichés et CR imagerie
- 6 Biologie** : Bilan Analyses Médicales
- 7 Prévention** : Vaccins, ...
- 8 Certificats.**
- 9 Expression libre** : documents dont le patient est l'auteur; il peut alimenter cette catégorie